

RÉACTION DE SURFRIDER EUROPE À LA PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE GREEN CLAIMS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Une ambition et des objectifs forts, mais des appels à une adoption rapide et à davantage de mesures pour lutter concrètement contre le « Ocean Washing » - Surfrider Europe se réjouit de la sortie du dernier texte du paquet européen « économie circulaire », la proposition de Directive sur les allégations vertes (Green Claims).

Communiqué de presse 22.03.2023 | Pour diffusion immédiate

Surfrider Europe se réjouit de la sortie de la dernière proposition législative de la Commission européenne dans le cadre du paquet « économie circulaire » - sa proposition très attendue de directive sur les allégations vertes (Green Claims) - qui définit des critères et introduit de nouvelles exigences pour lutter contre l'écoblanchiment et les labels environnementaux peu fiables. Ce texte, s'il est complété et amélioré, pourrait permettre de lutter contre le '*Blue washing*' ou greenwashing autour de la protection de l'Océan.

La Commission européenne a publié aujourd'hui son dernier texte législatif proposé dans le cadre du paquet « économie circulaire », [une proposition de directive sur les allégations vertes](#), attendue depuis 2020 et précédemment annoncée pour novembre 2022.

La proposition de directive prévoit une approche commune au niveau de l'UE pour la fourniture d'informations environnementales aux consommateurs. Elle est à saluer vu son potentiel pour limiter la prolifération de labels verts et d'allégations environnementales trompeurs.

Elle introduit de nouvelles exigences et de nouveaux critères pour la justification et la communication des allégations environnementales et l'utilisation de labels verts. Elle fixe des obligations et des règles pour un mécanisme de vérification, l'octroi de la certification, la surveillance, le contrôle et l'application de sanctions par les autorités compétentes.

En tant que telle, la proposition publiée aujourd'hui peut grandement contribuer à la lutte contre le « ocean washing » : des mesures complémentaires devraient, à notre sens, être introduites néanmoins pour améliorer le texte et lui permettre de s'attaquer plus concrètement aux pratiques de bluewashing les plus répandues sur le thème du plastique notamment. Cela pourrait notamment se faire en interdisant l'utilisation de certaines allégations et pratiques bien identifiées et connues comme étant trompeuses ou vagues.

Enfin, étant donné que la proposition est publiée près d'un an avant la fin du mandat des institutions, Surfrider Europe appelle à un examen solide mais rapide pour permettre son adoption rapide au niveau de l'UE.

Une législation européenne bienvenue sur le sujet

Les consommateurs européens sont de plus en plus soumis à des messages environnementaux et à des allégations vertes concernant la protection de l'océan et la crise de la pollution (en particulier celle due au plastique) à laquelle il est confronté.

Comme de plus en plus de consommateurs cherchent des alternatives aux plastiques, aux emballages à usage unique et aux produits contenant ou libérant des microplastiques dans l'attente de mesures sur le sujet, un certain nombre de marques ont orienté leurs efforts de marketing vers la protection des océans, et plus particulièrement vers l'impact et l'empreinte plastique de leurs produits. Malheureusement, nombre de ces "allégations bleues" et des labels bleus associés ne peuvent être vérifiés ou se sont révélés faux, trompeurs ou infondés.

[Dans un rapport publié récemment](#), Surfrider Europe exposait les allégations bleues les plus répandues sur la pollution plastique qu'elle a observées au cours de ses 30 années d'existence. Beaucoup d'entre elles relèvent clairement de pratiques d'« ocean washing » ou flirtent dangereusement avec elles lorsqu'elles sont mal utilisées.

Ces pratiques sont source de confusion, de lassitude et de désillusion pour les consommateurs. Elles sont injustes pour les entreprises qui déploient de réels efforts pour rendre leur activité compatible avec la protection des océans et qui communiquent de manière équitable et proportionnée.

Plus inquiétant encore, le "bluewashing" détourne l'attention des vraies solutions et constitue un obstacle aux actions les plus nécessaires à la protection de l'océan.

Demande que de nouvelles mesures soient prises pour lutter contre le « oceanwashing »

Surfrider Europe demande que des dispositions supplémentaires et des critères spécifiques soient introduits pour lutter contre le "bluewashing" et les allégations bleues trompeuses telles que les plastiques comestibles marins, les produits présentés comme ayant été conçus à partir de plastiques collectés dans l'océan, les "compensations plastiques" ou encore les plastiques biodégradables marins, entre autres allégations, conformément aux considérants de la proposition de

directive qui soulignent justement les nombreux problèmes associés à de telles allégations sur le plastique.

En outre, Surfrider Europe se félicite du fait que le texte prévoit des règles et des obligations pour les États membres et les organismes compétents afin de mener à bien la vérification des allégations et veiller à la bonne application de la directive. Nous demandons aux décideurs de l'UE d'améliorer encore le texte afin de s'assurer que les autorités disposent de ressources supplémentaires pour mener à bien ces missions.

Gaëlle Haut, coordinatrice des affaires européennes chez Surfrider Europe, déclare :

"La proposition introduit des critères et des exigences clés qui peuvent aider les autorités nationales à mettre fin à l'écoblanchiment et aux faux labels verts. Nous appelons les décideurs européens à améliorer encore le texte et à compléter ses dispositions par des mesures concrètes de lutte contre le "BlueWashing", en particulier sur les questions plastiques, car les allégations bleues peu fiables et trompeuses se sont multipliées ces dernières années et mettent à mal l'action des consommateurs et des entreprises en faveur de la protection des océans."

La proposition de directive sur les allégations environnementales va être soumise au Parlement européen et au Conseil (c'est-à-dire aux États membres), sans que l'on sache à ce stade si elle sera adoptée d'ici la fin du mandat actuel des institutions européennes.

Cette proposition de directive est extrêmement positive et peut contribuer à protéger davantage les consommateurs et l'environnement, y compris l'océan. En attendant, Surfrider Europe souhaite renouveler ses appels au secteur privé pour qu'il se déplastifie sans plus attendre et qu'il revoit ses ambitions et ses engagements à la hausse pour la préservation de l'océan. Surfrider Europe invite les décideurs à s'assurer que, au-delà de la réglementation des allégations et des labels verts, les consommateurs ne se voient proposer sur le marché européen que des produits durables et compatibles avec un océan en bonne santé.

FIN

[Fifty shades of Ocean \(plastic\) washing briefing](#) – Surfrider Foundation Europe, Rethink Plastic alliance

[Proposal for a Directive on substantiation and communication of explicit environmental claims \(Green Claims Directive\)](#) - European Commission

A propos de Surfrider Foundation Europe

L'ONG Surfrider Foundation est un collectif d'activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : Porter haut et fort la voix de l'Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l'Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/> ou via [cette vidéo](#)

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | 06 08 10 58 02 | lcheylyus@surfrider.eu



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.eu



La campagne « Break the Plastic Wave » de Surfrider Foundation Europe est soutenue par le programme LIFE créé par la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.